

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt et Un, le dix décembre à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, Mme TESSIER Laurence, M. LATHAM Amaury,
M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia, Mme BRUMENT Magali
Mme HARANG Vanessa, M. de BROGLIE Philippe-Maurice,
Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David,
Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 29/11/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

**OBJET : TRIBUNE DU TERRAIN DE FOOT
DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Maire présente aux membres présents les devis proposés pour la démolition puis la reconstruction de la tribune du terrain de foot. Leur montant total s'élève à 21 843,60 € TTC, montant inférieur à celui estimé au Budget Primitif 2021. Cette tribune principalement en bois, construite en 1977, étant devenue dangereuse, son accès a été fermé. Ce projet a donc été décidé afin que les élèves du nouveau collège puissent pleinement profiter du stade en toute sécurité. La nouvelle tribune comprendra environ 80 places assises et 2 places PMR au niveau 0.

Afin de financer cette reconstruction, un dossier de demande de subvention, au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération (15 703,00 € HT pour la reconstruction), peut encore être déposé avant le 17 décembre 2021 : ce projet entre dans la catégorie des opérations prioritaires (6-Loisirs-Sports-Culture / 6-1-Loisirs, Sports : Terrains sportifs et locaux annexes). Il est à noter que certains projets peuvent être réorientés vers la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) si cette dernière présente de meilleures perspectives d'être accordée. Quant au reste à charge, il pourra être auto-financé par des fonds propres de la Commune. De plus, ce projet est rattaché au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- **DECIDE** de retenir les devis de la SARL KB RENOV (SIRET 484 208 327 00011) :
2 500,00 €HT (soit 3 000,00 €TTC) pour la démolition préalable
15 703,00 €HT (soit 18 843,60 €TTC) pour la nouvelle tribune
 - **DECIDE**, pour le financer, de faire une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2022
 - **DECIDE** d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE**.

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture
le **14 DEC. 2021**
et Publication ou Notification
du

le Maire

